

# AVIS PUBLIC



## ORDONNANCE NUMÉRO 2144, 0-22 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance extraordinaire tenue le 28 juillet 2021, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté l'ordonnance numéro 2144, 0-22 intitulée : *Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du 28 juillet 2021.*

Cette ordonnance entre en vigueur le 3 août 2021 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/reglements](http://montreal.ca/reglements).

Montréal, le 3 août 2021.

**La Secrétaire d'arrondissement  
Guylaine Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [montreal.ca/st-leonard](http://montreal.ca/st-leonard)*